



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : PRISE A BAIL D'UN IMMEUBLE SIS 1,  
RUE DE L'UNION A VINCENNES (94300)**

**DÉCISION N° AU-19-485  
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, propriétaire d'un immeuble situé 1, rue de l'Union à Vincennes objet d'une opération d'aménagement dont les travaux ne débuteront que dans trois ans est disposé à le mettre à disposition de la commune à titre précaire pour une durée maximum de deux ans afin de permettre à cette dernière d'accueillir durant cette période une famille en grandes difficultés ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France une convention de mise à disposition à titre précaire de l'immeuble sis, 1, rue de l'Union à Vincennes (94300) à compter du 6 décembre 2019, pour une durée maximum de deux années, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 12 750 €.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191209-Imc1H6992H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2019 Date de Publication : 09/12/2019
---